**Règlement des épreuves :**

**1) Organisation :** Le Triathlon Club du Val de Drôme organise le 11 janvier 2025 sur la commune d’Eurre les épreuves suivantes :

Un trail découverte de 14km, de 7,5km et des épreuves enfants et une randonnée de 9 km

**2) Assurance :** L’organisateur est couvert par une police d’assurance responsabilité civile et décline toute responsabilité pout tout accident physique immédiat ou futur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement.

**3) Responsabilité :** Chaque concurrent s’engage à ses frais, risques et périls.

L’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident, vol ou défaillance physique, avant, pendant ou après la course.

Le concurrent aura pour s’inscrire soit une licence FFA ou un PPS(parcours prévention santé) en cours de validité.

**4) Respect des décisions :** vous vous engagez à respecter le code de la route, le parcours balisé et les consignes de sécurité. Vous devez respecter les décisions des médecins et des organisateurs sous peine de disqualifications.

**5) Droit d’image :** les participant(e)s autorisent les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et le site internet du Triathlon Club du Val de Drôme.( www.tcvd26.com)

**6) Accueil des participants :** L’organisateur met à disposition des participants des parkings, au cimetière et au parking du Lavoir.

L’accueil des participants aura lieu à la salle des fêtes de Eurre.

**7) Classements :** Les résultats seront affichés à l’issue de chaque épreuve et disponible sur le site [www.tcvd26.com](http://www.tcvd26.com)

**8) Parcours :** Le parcours des deux épreuves à 90% sur chemin et piste. Un pointage aura lieu sur les parcours. Par respect de la nature et des propriétés privées traversées, merci de rester sur les pistes et de garder vos déchets sur vous jusqu’aux ravitaillements ou à l’arrivée. Tout manquement sera sanctionné d’une disqualification.

**9) épreuves enfants :** les épreuves enfants ont lieu sur le terrain et sur le chemin le long de l’école, elles ne sont pas chronométrées et ne donnerons pas lieu à un classement.

**10) Ravitaillements :** Des ravitaillements seront disposés tous les 5 kilomètres environ, ils seront composés : d’eau, coca, barre de céréales, cake, sucre, fruits.

**11) Récompenses :**

Les courses 14km et 7.5km seront dotées de coupes et de

lots en nature pour les 3 premiers au scratch et le premier de chaque catégorie hors vétéran cumulé par 2 categories.

**12) Obligation :** Le port d’une frontale est obligatoire et d’une couverture de survie.

**13) Annulation :**

L’organisateur ce réserve le droit d’annuler l’épreuve en cas d’intempérie ou de force majeur qui porterais atteinte à une bonne organisation ainsi qu’aux bénévoles et participants. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

**14) Lieu et Horaires :**

Le départ des courses aura lieu le 13 janvier 2024 à l’école de Eurre.

Départ randonnée 9 km : 17h30 arrêt responsabilité organisation 21H

Départ 14km (+500m dénivelé) : 18H arrêt du Chrono 21H

Départ 7.5km( +250m dénivelé) : 18H arrêt du Chrono 21H

# Départ épreuves enfants : 20H

**14) Retrait des dossards et inscriptions :**

Samedi 11 janvier 2024 de 16h jusqu'à 17h45, salles des fetes de Eurre.

Limité à 400 coureurs aux total.

**15) Catégories :**

Le 14km est ouvert aux coureurs de la catégorie junior à vétéran.

Le 7.5 km est ouvert aux coureurs de la catégorie cadet à vétéran.

400m pour les enfants nées de 2021 à 2017

800m pour les enfants nées de 2016 à 2014

1600m pour les enfants nées de 2013 à 2010

**16) Droit d’inscription :**

14km : 12 euros

7.5km : 6 euros

Rando : 6 euros

Epreuves enfants : **GRATUIT**